**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 48 (1910)

**Heft:** 22

**Artikel:** Nonante et timbres-poste

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-206885

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# CONTEUR VAUDOIS

## PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage). Administration (abonnements, changements d'adresse), E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler. GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20. ANNONCES: Canton, 15 cent. - Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. - Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

#### VIEILLES HOTELLERIES

n fidèle ami du Conteur nous communique les noms d'un certain nombre des plus anciennes hôtelleries de notre pays, d'après des documents conservés aux archives de l'Etat de Vaud. Voici cette liste. Peut être incitera-telle quelque chercheur à la compléter. Les matériaux ne doivent pas faire défaut.

Aigle. - Le Cerf; hôte, Jean-Jaques Ruchet, de Bex. La Fleur-de-Lys, 1647.

Allaman. - La Charrue, 1711.

Avenches. — La Clef (zum Schlüssel), 1563; hôte, Jean Büller. Les deux hôtes Jean et Daniel Bonjour sont mentionnés vers 1565-66.

Bex. — Le Logis du Monde, 1735. Hôte, Jean Hontzele en 1742.

Bursins. — L'Ours, 1725. Hôte, Ant. Wittmer de Lemmtal (sic).

Les Clées. - La Croix, 1463. Hôte, Jean Ba-

Coppet. - Croix-Blanche, 1738; en 1767, hôte Kraus. Logis des Quatre-Cantons, 1735. L'Ange,

1763; bôte, Kervand de Rolle. Donneloye. — 1690, l'Ours, l'Ecu de France, L'Hôtel des Champs, très ancien, existe encore. Il y a eu aussi la Couronne, le Soleil, le Mulet, la Croix-Blanche. Donneloye était à un carrefour important; il y avait un grand trafic à dos

Gingins. - La Croix-Blanche appartenait, vers 1680, au pasteur Ardin, qui se plaint au Colloque de Nyon qu'on l'accuse d'y laisser boire le dimanche et de faire châtier ceux qui boivent ailleurs.

Lausanne. — La Fleur-de-Lys, où loge, en 1487, un capitaine bernois allant secourir le duc de Savoie. La Tour Perse, 1487, qui héberge à la même occasion l'avoyer de Fribourg. L'Ange, où s'est tenu le Plaît général. M. Vuillermet cite la « Maison neuve de la ville » où pend, en 1580, l'enseigne de l'Ecu de Lausanne. La Croix-Blanche, 1669; hôte, Jean de la Fage. L'Ours, 1669; hôte, Carran. Le Pont, 1669, hôte Jean Marguerat. Le logis de Samuel Bugnon, 1689. Le Lion d'Or. Les Trois Couronnes, 1728; hôte Bolomey; un prince arabe y descend. Laz Pometaz, cabaret souvent cité dans la première moitié du xvie siècle, dit M. Chavannes. C'était le nom de l'hôtesse. Le Cheval-Blanc; l'Aigle d'Or, Plus tard le Faucon; L'Etoile d'Or, plus tard le Grand-Pont, l'hôtel d'Angleterre, plus tard l'hôtel du Nord.

Lucens. — La Couronne, 1710, 1721.

Montpreveyres. — Le Paon, 1545; hôte, Jean Plantin. Devint l'Ours dès 1680, selon M. Pas-

che. L'Ecu de France, 1727.

Moudon. - La Croix-Blanche, 1583, 1727, 745. La Fleur-de-Lys, 1647, 1698. En 1722, hôte Dubrit ; dîner de la Classe pastorale de Payerne.

Nyon. — Les Quatre-Cantons, 1639. La Couonne, vers la même époque; hôte, Georges

Payerne. — L'Ours, 1584; hôte, François Roze. a Croix-Blanche, 1707.

Rolle. - La Tète-Noire, 1616; en 1639, hôte, Dutriege. La Croix-Blanche, 1616. La Couronne, 1616; en 1639, hôte, Preudhomme; vers 1713 à 1731, hôte, le réfugié Maistre, dit aussi Mahistre, Mallistre, L'Ours, vers la même époque; hôte, Obert. L'Ange, 1476. Le Lyon, 1555.

Tour-de Peilz. - La Galère, grand logis de

la Tour, 1692; hôte, Raclé.

Vevey. — La Fleur-de-Lys, 1685, ensuite Lac, ensuite Léman, était une ancienne maison d'Haut-Crèt, au Bourg-Dessous du Vieux-Mazel. La Sainte-Barbe, vers 1547, qui avait été la maison de Gruyère. L'Ours, 1701; dîner de la Classe des pasteurs. Le Logis de Bacchus, 1757. La Clé, 1719; hôte, Jean Perdonnet. Le Lion Rouge, 1742. La Croix-Blanche, dès 1560-61; dîner de la justice; en 1603-30, hôte, Pierre Deschamps; en 1730, Antoine Monnet. La Couronne, des avant 1590; en 1610-11, hôte, Antoine Jordan. L'Halle (inn der All), 1597-98; dîner du bailli. La Vigne, 1719. Le Faucon, 1717; hôte, Schmoultz. La Croix d'Or, 1717.

Villeneuve. - Le Logis de la Maison de Ville, 1621; hôte, pour deux ans, Jonas Haller, boucher. L'Ours, 1560-61, 1583.

Pourquoi les hôteliers abandonnent-ils les jolis noms de jadis et déparent-ils leurs maisons par des appellations prétentieuses ou sans signification?

Après la comète. - Deux campagnards parlaient de l'invisible comète. C'était vendredi soir, lendemain du jour fatal.

- Eh bien, moi, disait l'un, je regrette que ça se soit passé comme ça en douceur avet c'te comète.

— Comment ?

- Mais oui, j'aurais voulu voir l'épéclée générale qu'on annonçait.

- Alo?... Qu'est-ce qu'y te prend?... Ma foi, pas moi. Je trouve que c'est bien heureux que c'te comète se soit pas montrée. Ca me disait rien de mourir comme ça éclafé ou asphyxié. Je suis content d'être encore au monde.

- Eh! bien sû,... moi aussi, personnellement;... mais c'est pour ma femme,... tu comprends?

## ON THÉATRE PÈ MÉZIRE

Prau su que vo z'âi oïu dèvesa d'on grand théâtre que sè fâ pè Mézîre et que cein l'è pardieu rîdo biau. Faut lâi allâ po vère oquie, qu'on fâ pas âo fo ti lè dzo! Ti possibllio, quin commerce! L'è lé qu'ein a dâi dzein! Sant pas ti de la mîma mére, alla pi! Dein clli théatre no fant vére Reman dein lo canton de Fribo. lè z'autro iâdzo, dau teimps dâi seigneu et dâi tsatî. L'è dan dau vîlhio. Frâimo que lâi a omète dou ceint z'an de cosse. Clli Monsu de Reman s'étâi maryâ avoué 'na tota galéza pernetta qu'on lâi desâi A liénior; et que l'ein îra pardieu tota tiura de son tsatélan. Mâ stisse, na pas caressî sa fenna, lâi vin-té pas la brelâire à clli tadié de s'ein allâ fére la guierra pè lo paï dâi

Jui, - dein lè croisade, quemet lâi diant - et pu ie laisse sa tsermalâre pè l'ottô, tcta soletta avoué onna balla-mère que vaillai pas pire on pet de tsin et on biau frâre que l'étâi on tot minço guieux et qu'on lâi desâi Mainfroy. Quand i'é vu cein, mè su dè ein mè mîmo: « Vâo-to fréma que vâo arrevâ dâi niéze? » Cein n'a pas manquâ. Lo Monsu de Reman n'a pas pi z'u verî lè pî que clli sacré Mainfroy s'è met à voliâi frequeintâ la dama Aliénor, qu'ein a z'u pardieu bin dèlâo, et que n'a rein voliu accuta. Mîmameint qu'on iâdzo que lo Mainfroy lâi voliâve contâ de iena, l'a fotu lo camp via dau tsatî, tota soletta po tsertsî son hommo que l'étâi ein preson de l'autro côté de la granta gollie. L'a tot paraî pu lo rapertsî, son Monsu de Reman, mâ din quin ètat, bon Dieu dau cié! Plliein de piau et de pudze que mîmameint ion de sè camerardo lâi desâi de sè grattâ avoué onna brequa d'ècouèletta po mé avancî. Lo tsatèlan n'a pas recogniu sa fenna po cein que stasse s'ètài féte passà po on djuvião, on musicien de sé pas dau diâbllio yô. Faillâi-te que fusse fou, clli corps: pas pî recougnâitre sa fenna trâi z'an aprî que l'a ètâ via. De noutron teimps, cein porrâi pas s'eimmandzî dinse: quand noutrè fenna sarant via trâi z'an et que reveindrant, quand lau z'homme l'arant z'u bu onna quartetta de trau, rein qu'à lau manâire de bramâ: « Te revin dza, soûlan! » on lè z'arâi recogna.

S'ein vant lè doù, à pî detsau quasu et l'arrevant pè Reman, iô lè que voliâvant tiâ cllia dama Aliénor, ma po fini l'è la tsaravoûta de Mainfroy que l'a ètâ esterminâ, Dieu sâi béni! Adan lo tsatélan et l'Aliénor sè sant recogniu, sè sant bin eimbransî; du cein on no z'a rein de dè p!lie, mâ quemet l'avant l'air de sè caressî, su su que l'arant z'u à fère à batsî.

Et vaitcé tota l'histoire.

L'an bin travaillî clliau dzein et l'ant bin z'u à recordâ. Dussant avâi z'u la tîta cassâïe. Tot parâi n'avant pas ti bin dâi z'affére à dere: ein avâi ion principalameint, que l'avâi onna granta barba nâire, avoué on grand manti rodzo qu'on arâi djurâ lo boriau de Mâodon; tot cein que l'a zu à fère l'a étâ de brama quauque coup: « Entre, Acte! » Ora, cô étâi-te clli Acte? no l'ant pas de. Dein ti lè casse, n'a jamé voliù eintrâ. Tot cein que ié vu, l'è que mé lo barbu bouèlâve: « Entre, Acte! » et mé lè dzein saillessant; prau su que n'étâi pas d'accutà.

Tot parâi clli monsu Morax que l'a tot cein èmaginâ dusse avâi onna rîda cabosse et crâïo prau que pllie fin que li vaut pe rein po drobllira, quemet on dit. Dzein dau Dzorat, respet!

MARC A LOUIS.

## NONANTE ET TIMBRES-POSTE

Parlons français, que diable! quand bien même cette langua no carril snobs et des raffinés.

Au guichet d'une succursale de la poste de Marseille, on a refusé de recevoir un mandatcarte de deux cent nonante-sept francs, sous prétexte que le receveur exigeait que cette

somme fût énoncée : deux cent quatre-vingtdix-sept francs... »

Pourtant, le mot *nonante* est accepté par toutes les administrations de l'Etat. La Banque de France l'admet sur ses billets. La douane et l'octroi ne s'en offusquent pas!

Le sévère dictionnaire Littré donne la définition suivante de l'adjectif nonante: « Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. »

C'est clair... Et le même Littré ajoute avec son bon sens :

« Nonante a vieilli et c'est dommage... Il est resté trés usité en Suisse, en Savoie et dans le Midi de la France... »

Au surplus, un mot, c'est comme un homme... Il peut vieillir tout en se portant bien... Si vous aviez 90 ans, ami lecteur, vous n'admettriez pas que l'on vous qualifiât de mort. Vous n'admettriez pas davantage qu'on vous appelât : quatre-vingt-dixgénaire... Vous tiendriez au titre de nonagénaire, qui provient de nonante, comme vous savez...

Et voici encore ce qu'écrivait à ce propos, à un journal français, M. J. Bois, à Marseille, auteur d'un dictionnaire lexicographique de plus de 57.000 mots.

« Peut être jugerez-vous naturelle mon intervention si je vous dis que je suis l'auteur d'un dictionnaire lexicographique de plus de 57,000 mots. Or, voici ce que je dis au mot : quatrevingts :

« Ce mot barbare a été substitué sans raison valable au mot octante, qui est seul régulier. Il en est de même des mots soixante-dix et quatre-vingt-dix, qui devraient rester septante et nonante, puisque ceux-ci expriment parfaitement et étymologiquement les nombres qu'il représentent. On dit, en effet, trente-trois, quarante-quatre, cinquante-cinq, soixante-six, et l'on devrait continuer par septante-sept, octante-huit, nonante-neuf...»

L'administration des postes françaises paraît avoir un langage et une ortographe spéciaux. On voit dans tous les bureaux de Marseille l'inscription suivante: Vente de timbres-poste, sans s à poste...

Pourquoi ? La règle est pourtant femelle :

« Quand un mot composé est formé de deux substantifs ou d'un substantif et d'un adjectif, ils prennent tous les deux la marque du pluriel. Mais à cela d'autres répondent:

— Pardon! Notre expression signifie un timbre de la poste et dix timbres de la poste. Donc, ce dernier mot doit toujours rester au singulier...

Mais cette explication n'est pas du tout valable!... On disait jadis, la poste aux chevaux, mais maintenant on dit partout: les postes. Lisez les en-tête officiels et les inscriptions gravées sur les façades des monuments publics. Les uns et les autres disent administration des postes. Le directeur s'appelle: directeur des postes et on dit: employé des postes et non de la poste.

Én observant donc la logique, on doit par conséquent dire: un timbre des postes et non un timbre de la poste, de sorte que, même sans l'aveu de la règle grammaticale, la phrase: Vente de timbres-postes doit logiquement se terminer par une s.

### L'ADIEU DE JOSEPH

Esecrétaire municipal d'une commune des bords du Léman a reçu, il y a quelques jours, la missive suivante. Elle émane d'un de nos braves voisins de la Savoie, qui se figure être la victime de toute sorte de machinations et qui fait part de son intention d'aller planter sa tente ailleurs. Nous reproduisons sa lettre en en respectant religieusement l'orthographe.

X., le 7 mais 1910 Monsieur le Graifier Municipale,

Monsieur,

Jes lonneur de vous ainfortmes que je ne reste plus a X". Vous aures la bontes de me faire parvenir mes papier que vous devez avoir den votre burau sivouplet. Puisque les étrenger son maipriser a se poin a X." Je veus taler ganier ma vie alieur que la mois et mes enfens mes papier son enquor valable pour cette anée lannes prochéne jirè peyer mes impo dent sune otre caumune et pour peyer de sainpos dent sune conmune ou je suit mespriser je nen peverer plus noune somme bont que pour donner de largen mes pour être bien vu il faut être sour muet et aveugle quon ne puise rien voire rien entendre rien dire il faudré se lesser éguraser conme on nèqurase une mouche et ne rien dire Monsieux prenes bien par a cette lettre de me remettre mes papier le plu vite posible Sivouplet Monssieurs.

Récevais mes saincere salutation.

Joseph \*\*\*.

#### FLEURS QUI PASSENT

M. Otto de Chastonay, avocat, à Sierre, a recueilli, tandis qu'il en est temps encore, les légendes qui se rattachent à Vercorin (Valais). Il en publie quelques-unes dans les *Archives suisses des Traditions populaires*, d'où nous extrayons celle que voici

#### La peste noire.

A peste noire, ce terrible fléau qui jadis avait décimé le Valais, n'avait pas épargné le tranquille site qu'est Vercorin. Voici comment sa néfaste apparition est demeurée gravée dans la mémoire de la population :

En ce temps là. les jeunes filles de Vercorin raffolaient de la toilette. Elles aimaient à s'habiller de robes aux couleurs les plus vives pour attirer les regards des beaux garcons du village. Mais rien n'était comparable aux soins jaloux qu'elles prenaient pour avoir un petit pied moulé dans une fine chaussure. Les cordonniers de l'endroit ne parvenaient pas à satisfaire les exigences de leurs clientes. Or, un jour, un homme du nom de Porti venait de Chalais avec son cheval à vide. Près de la chapelle de Bouillette, il rencontra un étranger; ses chaussures étaient en poussière et son visage tout en sueur. Sur son dos, il portait un petit sac. Tout faisait supposer qu'il venait de loin. L'inconnu aborda notre Porti et lui demanda si le chemin était encore long pour aller à Vercorin. « Non, lui répondit Porti, nous n'avons plus qu'une petite demi-lieue et nous y sommes, car je vais aussi à Vercorin, moi. » Ils allèrent ainsi du même pas, Porti tenant le cheval par la bride. Le pas de l'étranger devint de plus en plus lourd, plus lent. Le chalaisard ralentit de son côté le pas et pour passer le temps entama la conversation avec son compagnon. Il le questionna : d'où il venait, ce qu'il allait faire à Vercorin, le métier qu'il exerçait. «Je suis cordonnier de mon métier, répondit l'autre, pour vous servir. » « Oh! alors vous aurez de l'embauche là-haut; à Vercorin les jeunes filles sont toutes mécontentes de nos cordonniers qui ne savent faire des souliers à leur goût», dit Porti, et l'inconnu de répliquer : «Eh bien moi, je leur ferai des chaussures qu'elles ne pourront user de toute l'éternité. »

Harrassé de fatigue, notre cordonnier ne put plus avancer; aussi demanda-t-il à son compagnon la faveur de monter à cheval, ce à quoi Porti consentit bien volontiers. Mais à peine avait-on fait un bout de chemin, que le cheval commença à suer à torrents, et haletant, ne put avancer que très lentement. Intrigué de cette chose insolite, le conducteur dit à son compagnon de route: « Or ça, comment ça se fait-il que mon cheval sue ainsi à grosses gouttes, mon cheval si fort et tout dispos, qui me trans-

porte sans cela d'un trait de Chalais à Vercorin, sans mouiller un poil? C'est drôle tout de même, vous qui êtes tout maigre. Il faut me dire ça: qui êtes-vous? Le cavalier dit : « Faut pas avoir peur, écoutez, je suis la mort ». A ces mots, Porti, tomba à terre frappé de frayeur. La mort le releva, le rassura et lui dit: « Demain tu auras plus de vingt vaches et cent fromages, cela parce tu as eu pitié de moi. Je vais à Vercorin et demain à la grand-messe j'entrerai dans l'église et de ma main je toucherai les personnes qui aussitôt mourront. Quand tu croiras qu'il y a assez de victimes, te me diras, du haut de ta loge où tu auras soin de te placer, cette seule parole: Orou (arrête!). A ces mots, la mort aura terminé sa mission. Mais de tout ceci tu ne diras rien à personne.»

Ainsi causant, ils arrivèrent à Vercorin. A l'entrée du village les voyageurs se séparèrent. Dire que Porti ait passé une nuit tranquille ne serait pas croyable. Balancé entre la crainte des choses qui allaient arriver et la joie de devenir

riche, il attendait le jour.

Le lendemain, dès que les cloches eurent tinté pour la dernière fois, Porti entra dans l'église et se plaça au fond de la loge, anxieux de ce qui allait se passer. A l'offertoire, l'étrange cordonnier parut, passa par la grande allée, toucha à droite et à gauche les personnes qui aussitôt tombèrent raides mortes. Leur visage divint noir foncé. La mort s'avança toujours frappant ici, frappant là, et toujours les personnes touchées tombèrent Plus mort que vif, notre homme aurait voulu crier cent fois le mot confié, mais la peur avait fermé sa bouche. Déjà la mort s'apprêtait à monter au chœur et allait se diriger vers l'autel lorsque tout à coup Porti cria de tout ce qui lui restait de force: « Orou ». A ce mot, la mort dis parut comme par enchantement, mais l'église était jonchée de cadavres noirs comme la suie. Les vivants suffirent à peine pour enterrer les morts. Des familles entières furent détruites. Les Mani et les Bertet furent extirpés; des Porti il demeura seul. Leurs bien passèrent dans les mains des survivants et ainsi Porti arriva en possession de plus de vingt vaches dont treize reines sonallières (portant sonnettes) et cent fromages, comme le cordonnier le lui avait promis la veille.

On dit que, depuis lors, les jeunes filles de Vercorin ont perdu tout goût à la toilette et

surtout pour les petits pieds.

Pour punir celles-ci du malheur qu'elles avaient attiré sur la commune par leur passion, interdiction est faite à toute jeune fille de danser le jour du patron avec les militaires qui se diver tissent sur la place de Pancrace de Courten.

Et encore aujourd'hui cette interdiction es rigoureusement observée.

#### LE JORAT

A la demande d'un de nos fidèles lecteurs et co laborateur d'occasion, nous reproduisons deux frag ments des *Paysages vaudois*, de Charles Secrétar Les représentations de Mézières leur donnent u regain d'actualité.

▼otre soleil est un astre jaune, en train d se refroidir et déjà froid peut-être au pri des grands soleils bleus qui le regardent Sur le rang de notre système dans l'univers, y aurait donc lieu d'enquérir, comme disent le experts en la science héraldique. En revanche malgré les prétentions du petit Mars, il est pa faitement incontestable que la Terre est, por le moment, la plus belle des planètes : l'énorm Jupiter est sans consistance, malgré son âg c'est un gros enfant; Vénus ne doit son joli no qu'aux coquetteries dont elle use pour excite notre désir, brillante à distance, de près on connaît plus rien, lorsqu'elle ne disparaît p dans les rougeurs ou dans les brumes de not atmosphère, elle se voile de la sienne propi